

SÉANCE DU 3 JUIN 2020

DÉCISION N° 2020 / 73 / S3PI PACA / 3

**PROJET RÉPONSES « Réduire les pollutions en santé environnement » autour de l'étang de Berre (13)
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L. 121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le courrier du 19 novembre 2018 de Madame Gwénaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI PACA, demandant à la CNDP de désigner un garant pour une mission de conseil et d'appui méthodologique,
- vu la décision n°2018 / 116 / S3PI PACA / 1 désignant Monsieur Xavier DERRIEN pour apporter conseil et appui méthodologique au S3PI PACA,
- vu la décision n°2020 / 37 / S3PI PACA / 2 prenant acte du bilan établi par Monsieur Xavier DERRIEN sur la mission de conseil et d'appui méthodologique auprès du S3PI PACA sur le projet REPONSES,
- vu le courrier de Madame Gwénaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI PACA, en date du 12 février 2020, demandant à la CNDP de désigner un garant pour poursuivre la mission de conseil et d'appui méthodologique auprès du S3PI PACA sur le projet REPONSES, qui rentre dans une phase de mise en œuvre du plan d'action bâti dans la phase initiale de concertation,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 mai 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant l'épidémie Covid-19,



après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

La Commission désigne Madame GARANCE GOUJARD, comme garante chargée de poursuivre la mission de conseil et d'appui méthodologique auprès du S3PI PACA sur le projet REPONSES.

La Présidente

Chantal JOUANNO